

Commission pédagogie : réforme du lycée

MOTION 1 « Le SNPDEN considère que la nécessaire réforme du lycée doit avoir pour objectif de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de lycéens aux voies générales et technologiques. Elle doit définir les conditions de leur réussite, faciliter leur parcours scolaire, et leur permettre ainsi d'accéder en plus grand nombre, de manière plus égalitaire, et dans de meilleures conditions, aux diplômes de l'enseignement supérieur. Le SNPDEN observe que les réformes qui ont voulu jouer exclusivement sur les structures n'ont pas permis l'égalité d'accès aux différentes filières selon les sexes et les catégories sociales ; elles n'ont pas permis non plus de développer, comme cela était souhaité, les voies scientifiques, générales ou technologiques, ni de conforter la voie littéraire. C'est pourquoi le SNPDEN demande avec insistance que la réforme nécessaire des voies générales et technologiques réponde à des critères pédagogiques et quali-tatifs. Le choix des solutions ne peut résulter d'une logique principalement quantitative, avec pour seul objectif affiché la réduction du nombre des postes. La réforme peut permettre des économies de moyens, mais les économies de moyens ne définissent pas par elles-mêmes une réforme, et peuvent au contraire provoquer des régressions du service public d'éducation. »

Vote du CSN : la motion est adoptée à l'unanimité des 141 présents.